Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2016

Secrétariat administratif intercommunal :

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de l'un des agents du secrétariat administratif intercommunal lequel a demandé sa mutation vers la commune des Moulins au 1er janvier 2017.
Suite à ce changement une nouvelle collaboratrice intègrera le SAI d'entre Gomené et Saint-Maudan également au 1er janvier et sera en Mairie de Gomené chaque vendredi matin.

Projets de travaux à réaliser courant 2017 :

Après réflexion, le Conseil Municipal projette de réaliser quelques travaux au cours de l'année 2017.

- Comme chaque année, afin d'assurer le maintien d'une voirie de qualité sur l'ensemble du territoire, des tronçons seront réalisés, notamment à Quénagat où la voirie est relativement endommagée, mais également sur deux autres secteurs et notamment au niveau du village des « Fraîches » pour permettre de réduire la circulation agricole dans le bourg et à « La Ville Es Pies ».
- Changement de l'épareuse, car il s'avère que celle utilisée actuellement n'est pas assez puissante
- Continuité dans la mise aux normes des bâtiments publics (accessibilité des personnes à mobilité réduite)
- Mise en conformité de l'électricité à la salle des fêtes et à l'école
- Etude de faisabilité de couverture d'un ou deux jeux de boules

Modification du règlement du lotissement :

A la demande des allotis, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du règlement intérieur du lotissement des « Trois Chênes ».
Il sera désormais possible de construire :
- des abris de jardin ou des garages dont la surface pourra excéder 10 m²,
- en limite ou au minimum à 3 mètres des limites séparatives,
- dans la limite d'une SHON inférieure à 40 % de la surface totale du terrain.

ADOPTION du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se félicite de la bonne qualité du service public d'assainissement, service géré en régie par les services techniques municipaux.